

# HUMANITAIRE

**CICR Dakar**, 21 ans déjà

## Guiné-Bissau

Cruz Vermelha presta serviços humanitários durante o carnaval

## Casamance

Se considérer autrement qu'en victimes

## The Gambia

The armed forces trained on IHL



Photo : CICR / Bruno Deméocq



N° 01 OCTOBRE 2010

## SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

## CICR DAKAR

L'Espace Jeanie Waddell-Fournier, pour l'action et le droit humanitaire

## RETROUVER LES SIENS

Sénégal / Sierra Leone : à 47 ans, une troisième vie commence

Cruz Vermelha presta serviços humanitários durante o carnaval

## CASAMANCE

Sénégal : en Casamance, des vies entre parenthèses

Sénégal : se considérer autrement qu'en victimes

## DIH ET ECOLES

EDH au Lycée Kennedy de Dakar

## THE GAMBIA

The Gambian armed forces staff trained on international humanitarian law (IHL)

## DIPLOMATIE HUMANITAIRE

Mission officielle du Président du CICR auprès de l'Union Africaine à Addis Abeba

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La Croix-Rouge durant le conflit Italo-Éthiopien

## TABALA ...échos d'ailleurs

## CONTACTS

Délégation régionale de Dakar  
Rue 7 x B Point E  
BP 5681 Dakar-Fann  
Tél. : (221) 33 869 13 69  
Fax : (221) 33 824 14 16  
Email : dak\_dakar@icrc.org

Sous-délégation de Ziguinchor  
Parcelles Assainies 1372  
Goumel - BP 1044  
Tél. : (221) 33 991 61 06  
Fax : (221) 33 991 61 18  
Email : zig\_ziguinchor@icrc.org

Mission de Bissau  
Bairro Thada, Rua 5 de Julho  
Casa n°32, BP 1028  
Tél. : (245) 320 36 59  
Fax : (245) 320 76 31  
Email : bis\_bissau@icrc.org

www.cicr.org

## Interview

Interview avec Christophe Martin (CM), chef de la Délégation régionale du CICR à Dakar

**La délégation régionale du CICR à Dakar ne couvre plus le Mali et le Niger. Quels pays couvre-t-elle aujourd'hui et quels sont les axes prioritaires de son action ?**

CM : La délégation couvre depuis le 1er janvier 2010, quatre pays : le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, la Gambie et le Sénégal. Une restructuration rendue nécessaire par le besoin d'avoir le Mali et le Niger couverts de manière autonome par une délégation régionale fixée à Niamey.

Notre priorité va à la situation dans la région de la Casamance au Sénégal, confrontée à une violence armée depuis plus de 2 décennies avec des dizaines de milliers de personnes rendues vulnérables. Le CICR maintient à ce titre une présence permanente à Ziguinchor.

C'est une opération relativement classique pour le CICR en terme de réponse aux besoins humanitaires liés à une situation de conflit armé. A savoir des programmes de protection, avec la visite de personnes détenues en lien avec la situation de violence, mais aussi s'agissant du respect de la population civile par tous les porteurs d'arme. La sous-délégation du CICR à Ziguinchor conduit également des programmes habituels d'assistance. Notamment dans les domaines de l'assistance d'urgence, de l'accès aux soins de santé primaire ou à l'eau potable, de soutien à la production agricole etc. Il y a également un travail de soutien à la branche locale de la Croix-Rouge sénégalaise. Et finalement, dans le domaine de la prévention avec la promotion du droit et des valeurs humanitaires universelles auprès de tous les porteurs d'armes.

Quand on parle de la Casamance, on parle aussi d'enjeux transfrontaliers qui vont au-delà du Sénégal, tant en Gambie qu'en Guinée-Bissau.

Pour ce qui est du nord-ouest de la Guinée-Bissau, avec il faut le rappeler plus de 6 000 sénégalais réfugiés le long de la frontière, le CICR développe des programmes principalement d'assistance. Mais le CICR a aussi le désir d'être plus présent sur l'ensemble du territoire Bissau guinéen. Ainsi, le CICR a pu visiter les personnes détenues en lien avec les événements du 1er avril 2010 (arrestation du chef d'État-major et du premier ministre).

En Gambie, où se trouve un nombre quasi similaire de réfugiés sénégalais, le CICR a la volonté de mieux connaître les besoins et d'être plus présent. Notamment au travers d'un soutien à la Croix-Rouge gambienne en renforçant ses capacités opérationnelles, d'activités de sensibilisation au profit des forces armées et de la police mais aussi avec une volonté de répondre aux besoins dans les lieux de détention.

**Quels sont les principaux défis dans un environnement de sécurité précaire, notamment en Casamance ?**

CM : La sécurité représente une priorité pour la délégation. Les enjeux sont de deux natures. En premier lieu, liés aux porteurs d'arme, avec un travail habituel du CICR visant au dialogue, avec des contacts réguliers avec tous les acteurs sur le terrain. Tant au niveau des acteurs étatique, autorités, forces armées, gendarmerie, mais aussi avec les autres porteurs d'armes, notamment les membres du MFDC, toutes obédiences confondues, il y a un véritable souci de transparence, de prévisibilité et d'information, pour que tout le monde sache ce que le CICR fait. Nous avons besoin que tous ces acteurs donnent aux équipes du CICR les garanties de sécurité nécessaires à l'accomplissement de leur mission humanitaire.

En découle une préoccupation qui reste importante pour le CICR, la problématique des mines. Il s'agit de prendre toutes les précautions nécessaires pour que l'incident tragique du 1er septembre 2006, qui a coûté la vie à une collaboratrice du CICR, ne se reproduise plus.

**Dakar est aujourd'hui une plateforme diplomatique, humanitaire ou médiatique dans la sous région. Comment le CICR Dakar se positionne-t-il dans cet environnement ?**

CM : La délégation de Dakar doit pouvoir être l'interface entre cet environnement et une présence opérationnelle du CICR qui va au-delà des 4 pays que nous couvrons, de la Mauritanie au Tchad en passant par la Guinée Conakry ou la Côte d'Ivoire. Il faut que nous puissions relayer les messages essentiels à la compréhension de l'action du CICR et des préoccupations humanitaires qui en découlent, et se faire ainsi une plateforme de résonance pour toutes les délégations de la région.

## L'Espace Jeanie Waddell-Fournier, pour l'action et le droit humanitaire

Conférence du 11 mai 2010 - Thème : L'action humanitaire en Afrique, entre rétrospective et perspectives.

Le concept, les fondements, les acteurs et les dilemmes que suscitent de l'action humanitaire, cinquante ans après les indépendances, ont été mis en débat.



Photo : Bruno Deméocq

**Intervenants :** Son Excellence Monsieur Jean-Christophe Rufin, ancien Ambassadeur de France au Sénégal, Monsieur Hervé Ludovic de Lys, ancien Chef du bureau régional d'OCHA pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale, Monsieur Mamadou Bitèye, Directeur régional d'Oxfam pour l'Afrique de l'Ouest, Monsieur Christophe Martin, chef de la Délégation régionale du CICR à Dakar. Avec comme modérateur Monsieur Bernard Mumpasi Lututala, Secrétaire exécutif adjoint du CODESRIA.

Un bref aperçu concernant cette conférence est disponible sur le blog "L'humanitaire dans tous ses États" : <http://cicr.blog.lemonde.fr/2010/05/17/dakarretrospective-et-perspectives-de-laction-humanitaire-en-afrique/>

## CICR Dakar, 21 ans déjà



Massamba, Michel, Coumba et Mamadou entourant le chef de délégation

Photo : CICR

Été 1989 - été 2010, voilà 21 ans que le CICR s'est installé au Sénégal à travers sa délégation régionale de Dakar. 21 ans d'engagement, d'histoires, de travail, vécus par quatre collaborateurs témoins directs de deux décennies d'action humanitaire.

Coumba, Massamba, Mamadou et Michel ont tous en mémoire les premières émotions de l'installation du CICR au

Sénégal, les premiers délégués, la recherche de locaux, les premières réunions entre les familles séparées suite au conflit frontalier entre le Sénégal et la Mauritanie.

Depuis le mercredi 7 mai 1989, où le quatuor est arrivé dans le quartier Dakarois du Point E, leurs souvenirs, volontiers partagés avec leurs collègues, se lisent au travers des dizaines de photo-

graphies qu'ils gardent jalousement pour raconter la vie en délégation d'année en année.

Des rencontres décisives dans leur vie, des amitiés nouées, des leçons de vie, les quatre aînés de la délégation Dakar ont livré à tous, réunis autour d'une célébration, de beaux témoignages, non sans une certaine nostalgie d'un passé commun vieux de ...21 ans.

## Sénégal / Sierra Leone : à 47 ans, une troisième vie commence

En 1996, Mohamed Fofanah quittait Freetown ravagée par la guerre civile. Après plus de 13 années d'errance, qui l'ont conduit en Guinée Conakry, au Nigéria puis au Sénégal, il rentre enfin parmi les siens. Portrait.

Mohamed Fofanah a le visage las de celui qui revient d'un trop long voyage. Le sien aura duré presque 14 ans. Des années passées dans la précarité, l'insécurité, l'isolement.

Mohamed Fofanah fuit Freetown en 1996 pour des raisons de sécurité, cinq ans après le début d'une guerre civile qui ne se terminera qu'en 2002. Commence alors pour lui une longue vie d'errance. De Freetown, il passe en Guinée Conakry pour prendre le bateau jusqu'au Nigéria parce que, explique-t-il, « tous les réfugiés de Sierra Leone allaient là-bas ». Il reste cinq mois dans le camp de Oru géré par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans l'État de Ogun au sud-ouest du pays, et obtient le statut de réfugié. « Les conditions de vie à l'intérieur du camp étaient difficiles », se souvient-il.

Il préfère donc partir, sans savoir ce qui l'attend « dehors ». Et dehors, c'est Lagos et ses alentours, où règnent « le danger permanent, la peur qui colle à la peau, la solitude, une certaine méfiance vis-à-vis des étrangers qui fait que l'on ne peut pas trouver de travail », dit-il.

### Éternels recommencements

Il a écrit quelques lettres à sa famille au début, les confiant à d'hypothétiques messagers. Il n'a jamais eu de réponse, ne sait même pas si elles sont arrivées à destination. Et puis, son quotidien fait de déménagements successifs – donc d'éternels recommencements –, de petits boulots et de grande détresse, monopolise son énergie : « On a moins de temps pour penser à sa famille quand il s'agit avant tout de survivre ».

Mohamed Fofanah reste, malgré tout, plus de dix ans au Nigéria. Et puis il part. Encore. « Parce que je ne pouvais vraiment plus supporter cette vie », avoue-t-il, toujours amer.

Il choisit le Sénégal. La route est longue pour y parvenir. À chaque poste frontière, son lot de racket, de confiscation de pa-



Les retrouvailles avec sa soeur

Photo : CICR

piers d'identité en échange de quelques francs CFA, de palabres vaines pour implorer un peu de clémence.

Mohamed arrive à Dakar en juillet 2009, plein d'espoir. Il cherche de l'assistance auprès des organisations non gouvernementales et, en parallèle, demande l'asile « pour m'intégrer dans le pays et retrouver un certain équilibre », confie-t-il. Demande rejetée. Il fait appel de la décision de la Commission nationale d'éligibilité. Nouveau rejet. Il est alors en situation irrégulière sur le territoire sénégalais car sans titre de séjour, et ne trouve pas l'aide escomptée auprès des organismes sollicités. Le cycle de l'incertitude, de la pauvreté, de l'isolement et de l'exclusion reprend.

### Réunification familiale

Mohamed frappe à la porte du CICR à Dakar, y vient plusieurs fois par semaine, dépose des lettres expliquant sa situation. Dans le cadre de son mandat de protection des personnes affectées par les conflits armés ou les situations de violence, le CICR met en oeuvre un programme de rétablissement des liens familiaux visant à rétablir le contact entre les personnes dispersées par les aléas de la guerre, les déplacements forcés, les catastrophes naturelles ou pour d'autres raisons, telles les migrations pour des motifs économiques.

« Nous pouvons rapatrier les gens qui nous semblent vulnérables physiquement et/ou psychologiquement, et qui sont

motivés par le départ », explique Sophie Orr, responsable du programme à la délégation régionale du CICR à Dakar.

Mohamed Fofanah n'a alors aucune nouvelle de sa famille depuis plus de 13 ans. « Nous nous assurons de la volonté du candidat, puis de l'accord de sa famille dans le pays d'origine. Ce sont des préalables indispensables aux démarches de rapatriement », souligne Sophie Orr.

Mohamed Fofanah donne les adresses – celles dont il se souvient – de quelques uns des membres de sa famille. Le CICR à Dakar coordonne les recherches. En Sierra Leone, les équipes du CICR et de la Croix-Rouge nationale retrouvent des cousins de Mohamed Fofanah et Bintou, sa soeur cadette, après seulement deux semaines de recherches. « Je me souviendrai toujours de ce premier coup de téléphone, du choc ressenti en entendant les voix familières, puis du soulagement que j'ai éprouvé », raconte-t-il.

Le CICR entreprend alors les démarches nécessaires auprès des autorités de Sierra Leone et du Sénégal. « Nous avons payé une partie de ses dettes de loyer, acheté des valises et quelques vêtements pour le départ, et délivré un titre de voyage qui lui permet de traverser les frontières », confie Sophie Orr.

À 47 ans, Mohamed Fofanah rentre chez lui. Sa troisième vie commence. Dans son pays.

Agnès Matha

## Cruz Vermelha presta serviços humanitários durante o carnaval

O Carnaval é considerado a maior festa popular dos guineenses. As suas actividades decorrem durante quatro dias em todo o país, mas é na Capital Bissau onde decore o acto central, e onde milhares de pessoas, tanto residentes como aqueles que chegam das regiões (crianças, jovens e velhos) manifestam o Carnaval, criando multidões e aglomerações com riscos e consequências humanitárias.

No decurso destas festividades, a Cruz Vermelha entra em cena, através das suas brigadas de primeiro-socorro assim como os de restabelecimento dos laços familiares, estes verificados mais na camada infantil com as suas actividades dos primeiro socorro e do restabelecimento de laços familiares.

Actualmente o Carnaval na Guiné-Bissau, é inspirado mais nos aspectos culturais e tradições das diferentes mosaicos étnicos que compoem o Estado da guiné-Bissau, com maior ênfase nas culturas Bijagós, Balantas, Manjacos, Nalús, Pepéis que são muito apreciadas, devido ao tipo do vestuário, da dança e de canções que exibem ao público, enquanto outros participantes centram-se nas acrobacias da arte e na feitura e embelezamento de máscaras de todo o género.

A contribuição da Cruz Vermelha da Guiné-Bissau durante estas festividades apoio do Comité Internacional da Cruz Vermelha (CICV), está eintegrado no seu plano de contingência para os Carnavais que envolve para além das actividades do Primeiro- Socorro existe também aquela de Restabelecimento de Laços Familiares (RLF) ou seja, através das



*Apequena Muninato encontra sua mãe*

*Foto : CICV*

suas brigadas de voluntários treinados e equipados, e colocados em diferentes zonas estratégicas por onde passam os desfiles dos carnavales.

De salientar que em parte, os sucessos das acções das brigadas de Cruz Vermelha se deve a colaboração e apoio das Rádios que regularmente passam algumas mensagens de pedido dos familiares para virem munidos de peças de identificação, com vista a recuperarem os seus entes.

Assim, textos como estes: “Eu chamo-me Aua Baldé, resido no Bairro de Cuntum Madina. Perdi a minha filha de nome Muminato, no terceiro dia do Carnaval e

só consegui recuperá-la por volta das 22 horas e 30, graças ao apoio louvável da Cruz Vermelha. Durante horas e horas fiquei sem saber o que fazer. Fui para a Rádio Jovem, para a Polícia de Calaboca e várias outras localidades, não encontrei-a. Fiquei completamente interrompida. Ela tem quase 3 anos e não sabe falar. Obrigado à Cruz vermelha”, explicou.

A voluntária Idulcina Pereira Baptista (Dulce), confirmou que a criança Muminato chegou a sua brigada com uma mulher que a acolheu.

“Ficamos com ela desde às 18 horas até às 22 e 30. A sua mãe levou tempo para ouvir o comunicado na Rádio Pindjiguiti. Nessa brigada, acolhemos crianças de até 12 anos, vindas das aldeias, ansiosas de apreciar o Carnaval de Bissau”, salientou a Dulce.

Embora a experiência seja louvável, as brigadas foram insuficientes para cobrir toda a capital. Além de 20 crianças recolhidas, foram assistidos 22 casos de primeiro socorro, dentre os quais desmaios, feridos, hemorragias e dores de cabeça e destes, alguns foram imediatamente evacuados para o Hospital Nacional Simão Mendes. A grande dificuldade foi da insuficiência de meios, principalmente de viaturas.



*Crianças separadas dos seus pais e recolhidas pela Cruz Vermelha*

*Foto : CICV*

*Bacar Baldé*

## Sénégal : en Casamance, des vies entre parenthèses

La violence armée de ces dernières années en Casamance a contraint plusieurs dizaines de milliers de personnes à fuir de chez elles. Le CICR aide les plus vulnérables de ces déplacés à survivre en attendant un hypothétique retour.

En septembre 2009, à cause de la violence armée, les habitants de la localité de Baraf ont fui, abandonnant habitations, champs et vergers. Quelque 1 000 personnes, en majorité des agriculteurs, ont pour l'essentiel trouvé refuge dans la ville de Ziguinchor, située à 5 kilomètres, et dans ses environs, venant ainsi gonfler les chiffres de la population déplacée.

Kaoussou Sagna pose son vélo contre le tronc d'un manguié. C'est tout ce qu'il a pu emporter quand il a quitté son village. Il vit désormais à Bourofaye Diola, frontalier de Baraf, à l'instar des 12 familles qui se sont installées là, pour attendre. « Nous sommes venus ici parce que c'est juste à côté de chez nous, et que nous y connaissions quelqu'un pour nous aider », explique-t-il. La solidarité entre villageois a fonctionné. Tous se sont serrés pour faire un peu de place aux voisins.

Dans le cadre de son mandat de protection et d'assistance aux victimes de conflits armés ou autres situations de violence, le CICR, à travers son bureau à Ziguinchor, a mis en place un programme d'aide aux déplacés récents de Baraf.

En avril 2010, en collaboration avec la Croix-Rouge sénégalaise, une enquête visant à identifier les familles en situation de grande précarité a été effectuée. Grâce à l'aide du chef de village, l'enquête a permis de localiser 52 familles et de cerner leurs besoins, rendus plus urgents à l'approche de la saison des pluies.

### Risques de mines

Mariama Coly vit désormais, avec son mari et ses huit enfants, à Ziguinchor chez une cousine. Ils possédaient des champs et des vergers à Baraf, et une petite maison qu'ils avaient construite eux-mêmes. Quand les premiers tirs ont retenti, ils travaillaient dans les champs. Ils ont d'abord pensé que ça n'allait pas durer. Et puis ils ont dû fuir, comme les autres.

Mariama Coly est l'une des premières déplacées à être retournée à Baraf. « Je ne supportais pas de ne pas savoir ce qu'étaient devenus notre maison, nos champs, notre vie », explique-t-elle. À force d'insister auprès des autorités, elle parvient à passer les barrages et à se rendre dans le village, en dépit des risques liés aux mines ou aux munitions non explosées. « Pour voir et donc savoir si nous pourrions rentrer bientôt », raconte-t-elle. Elle découvre sa maison endommagée, une partie du toit détruite, et les stocks de récoltes brûlés.

Leur niveau de vie a réellement diminué. Ils cultivaient leurs terres, aidés par leurs femmes et leurs enfants. Ils consommaient ce dont ils avaient besoin et vendaient ou conservaient le reste.

### Survivre

Aujourd'hui, ils survivent comme ils peuvent dans une conjoncture économique rendue difficile à cause de l'insécurité qui affecte la région. Les femmes s'improvisent commerçantes au marché, les hommes s'emploient occasionnellement dans les champs.

Dans cette Casamance fertile, l'agriculture est la première source de revenus. À Baraf désormais, les cultivateurs ne peuvent

plus semer ni récolter. Les poules, chèvres et moutons ont disparu du village. « Ce sont toutes nos ressources qui se perdent presque sous nos yeux », raconte Jean-Marie Sambou, natif de Baraf et déplacé à Bourofaye Diola.

Pour subvenir aux besoins de première nécessité dans la perspective de la saison des pluies, le CICR a distribué du riz, des haricots, de l'huile, des bâches en plastique, des moustiquaires et des seaux.

« Même si tout se passe bien avec les familles d'accueil, le plus important c'est être chez soi, quelles que soient les conditions. Nous souhaitons rentrer chez nous », s'accordent-ils tous à dire.

Les déplacés de Baraf s'accrochent à l'espoir de rentrer car aucun ne s' imagine continuer à vivre « comme en prison », dit l'un d'eux. Ils survivent, en attendant de repartir chez eux.

Le CICR estime le nombre de déplacés, récents et anciens, à environ 10 000 à Ziguinchor, et à beaucoup plus dans toute la Casamance. Les « nouveaux » déplacés de Baraf viennent s'ajouter aux nombreux déplacés de « longue durée », pour certains depuis plus de dix ans.

*Agnès Matha*



Jean-Marie Sambou et le vieux Kaoussou Sagna avec des enfants de la localité

Photo : Agnès Matha

## Sénégal : se considérer autrement qu'en victimes

Parmi les personnes déplacées par la violence armée en Casamance, celles qui furent blessées par des mines sont particulièrement vulnérables. Le CICR leur donne les moyens d'améliorer leur niveau de vie, mais pas seulement.



Mousskéba devant sa buvette

Photo : Agnès Matha

Un carton mal coupé sur lequel est écrit à la main : « Ici, vente de glace à 75 Francs ». Derrière cette petite pancarte, l'espoir de toute une famille. Celle de Mousskéba Diemé qui vit depuis une quinzaine d'années avec son mari et ses enfants à Néma 2, un quartier de Ziguinchor.

« Avant », ils habitaient à Kaguitte, un village situé à 40 kilomètres de Ziguinchor. Elle travaillait avec son mari dans les champs. Ils étaient agriculteurs, cultivaient le riz, vivaient de leurs terres. En février 1994, Mousskéba Diemé marche sur une mine aux abords de son village. Elle perd une jambe dans l'accident. Alors ils sont contraints de partir, à cause de la peur des mines et parce qu'elle ne pouvait plus aider son mari. Ils s'installent en ville parce qu'ils n'ont pas d'autre choix, pour chercher du travail et commencer une nouvelle vie.

Leur niveau de vie a considérablement diminué depuis qu'ils ont quitté leur village. Mousskéba Diemé a ouvert une petite buvette attenante à leur maison. Elle y sert du vin de palme, des grillades de poisson, du vin rouge qu'elle achète en Guinée-Bissau. Son mari travaille très irrégulièrement. L'agriculture était leur principale source de revenus ; sans terre, ils n'ont plus rien.

Cette histoire, c'est celle de milliers de victimes, déplacées par une situation de violence qui perdure depuis plus de deux décennies, qui viennent ainsi gonfler le nombre d'habitants de Ziguinchor et ses environs. On estime à environ 10 000 le nombre de déplacés, anciens et récents, dans la principale ville de Casamance.

### Microprojets

Pour répondre à son mandat de protection et d'assistance aux victimes de conflits armés et autres situations de violence, le CICR a développé un programme d'aide aux déplacés les plus vulnérables, par le biais notamment de microprojets.

« Dans un premier temps, nous soutenons les déplacés victimes de mines, qui sont particulièrement vul-

nérables. Nous les aidons à mettre en place un projet qui leur permet d'améliorer leur niveau de vie », explique Christophe Driessé, coordinateur des programmes de sécurité économique à la sous-délégation du CICR à Ziguinchor. En 2009, l'Association sénégalaise des victimes de mines comptait 330 membres en Casamance, dont 50 à Ziguinchor.

Mousskéba Diemé a réfléchi longtemps avec le CICR au projet qu'elle voulait développer. Elle pensait améliorer l'installation de sa buvette, elle a finalement opté pour une activité complémentaire : la vente de glaçons, jus de fruits et glaces. Le CICR a donc acheté un congélateur et entrepris travaux et démarches administratives pour installer l'électricité dans la maison. « Les glaçons nous rapportent un peu d'argent, et puis nous avons l'électricité dans une pièce, les enfants peuvent mieux étudier », confie-t-elle, avouant sa fierté d'avoir enfin la lumière chez elle.

Après avoir identifié et mis en place avec eux un projet qui corresponde à leurs compétences et leurs aspirations, le CICR suit également les bénéficiaires dans la gestion de leur activité.

### Regard différent

Boubacar Ba est réparateur de vélos. Il a perdu sa jambe gauche en 2004 en sautant sur une mine près de chez lui à Oumpack, vers la frontière avec la Guinée-Bissau.

En février 2010, le CICR a financé la construction d'un petit atelier sur le bord de la route qui mène à l'université de Ziguinchor, lui a fourni une boîte à outils et de quoi confectionner un panneau publicitaire.

Depuis le mois d'avril, Boubacar Ba poursuit son activité, protégé du soleil et avec des outils adaptés. « Le nombre de clients qui s'arrêtent chaque jour a beaucoup augmenté depuis que j'ai mon nouvel atelier. Aujourd'hui je répare plus de vélos et je gagne davantage d'argent, ce qui me permet de payer les études de mes enfants. Et j'ai l'impression que les gens me regardent différemment, avec plus de respect peut-être », dit-il.

Ces microprojets, élaborés et mis en place selon le profil et la motivation de chaque bénéficiaire, ne participent pas seulement à améliorer leur niveau de vie, mais les aident avant tout à se considérer autrement qu'en victimes.

Agnès Matha



L'atelier de réparation de Boubacar Ba

Photo : Agnès Matha

## EDH au Lycée Kennedy de Dakar

C'est dans la salle Mariama Ba, l'auteure de « Une si longue lettre » que les élèves de la 4<sup>ème</sup> C du lycée des filles John F. Kennedy de Dakar ont présenté le vernissage de leur travail sur le programme « Explorons le droit humanitaire » (EDH).

Elaboré sous forme de portfolio, il a été présenté devant une assistance composée de parents d'élèves, du corps professoral et d'élèves. Message pour plus d'humanité qui a voulu rappeler le sort de certains enfants haïtiens, victimes de trafic, les premières semaines qui ont suivi le séisme du 12 janvier 2010.

EDH est un programme éducatif développé par le CICR et destiné à expliquer, aux adolescents, l'esprit et les règles de base du droit international humanitaire. Au Sénégal, ce programme a été mis en œuvre dans sa phase expérimentale par le Ministère de l'Éducation depuis 2006 avec l'appui de la Délégation régionale du CICR à Dakar. Il devrait à partir de l'année prochaine être totalement pris en charge par le Ministère de l'éducation nationale pour sa généralisation ou à tout le moins son maintien dans les 33 collèges actuellement bénéficiaires.

Fatou Bitèye, la frêle jeune fille qui, submergée d'émotions, a pleuré pendant la

présentation, nous explique comment se passe de manière concrète une séance d'étude : « par exemple dans le module 3, le texte sur « les voies de la guerre » rapportent des témoignages de personnes ayant vécu la guerre, on lit ce chapitre et on en discute, toutes ensemble, pour essayer d'identifier les violations ». Après que les élèves aient pris connaissance de nombreuses violations des droits de l'homme ou du droit humanitaire, ils analysent des situations de dilemme fondées sur des expériences vécues par les acteurs (porteurs d'armes, victimes, travailleurs humanitaires).

Soit, mais qu'a à voir le séisme en Haïti avec le droit humanitaire ? Comment une catastrophe naturelle, peut-elle interpeller ce droit particulier ?

Éléments de réponse avec Marie Léa Mendy, professeur de la 4<sup>ème</sup> C : « lorsque les enfants ont voulu aborder ce sujet après avoir exploré les modules de EDH, je leur ai demandé en quoi le trafic des enfants en Haïti pouvait concerner le droit humanitaire ou les droits de l'homme, les filles m'ont donné l'exemple d'un enfant enlevé et qui se retrouve de fait privé de ses droits et donc de sa dignité humaine. J'ai alors moi-même questionné ma compréhension du droit humanitaire et en ai conclu que fondamentalement

même si les règles en tant que normes nous interpellent, c'est d'abord la notion de dignité humaine qu'il faut inculquer aux gens si on veut en faire des citoyens du monde ».

Pour Charles Vieira Sanches, collaborateur du CICR à Dakar, « quand on voit toute cette empathie et cette émotion dégagées par les adolescents pendant leur présentation, le témoignage des parents et des éducateurs à leur égard, on est certain que le travail de prévention pour le renforcement du droit et des principes humanitaires universels doit aussi passer par l'intégration de ces thématiques dans les systèmes éducatifs ».

Depuis 2006, la délégation régionale du CICR à Dakar a appuyé le programme EDH au Sénégal. Le ministère de son côté s'est montré intéressé pour son institutionnalisation. Ainsi, en 2009, le Ministre de l'Éducation a signé une circulaire pour l'intégration des questions liées au droit international humanitaire dans les situations d'apprentissage en éducation civique. De même, les chefs d'établissements réunis en atelier en mai 2010 à Kaolack, pour réfléchir sur les voies et moyens de généraliser EDH, ont affirmé leur volonté de voir le programme pris en compte dans les classes du moyen secondaire.

Le jeu en vaut la chandelle. Un principal le soulignait, en ces termes, au séminaire de Kaolack : « si j'avais su que explorons le droit humanitaire aurait eu un tel retentissement auprès des élèves, je n'aurais jamais accepté de le faire sans avoir les garanties nécessaires que l'autorité compétente allait le continuer après le retrait du CICR. Je suis assailli même par mes collègues des établissements voisins qui veulent aussi faire le programme ». Espérons pour les élèves sénégalais, « une si belle suite » à EDH au Sénégal.



Présentation du portfolio

Photo : CICR

## The Gambian armed forces staff trained on international humanitarian law (IHL)

The IHL unit of the Gambian Armed Forces (GAF) organized last March, with the support of the of the International Committee of the Red Cross (ICRC) and the Gambian Red Cross Society (GRCS), a fourteen day training for its staff on international humanitarian law (IHL), also known as the law of armed conflicts (LOAC).



Photo : CICR

The training followed the signing of a memorandum of understanding in September 2009 between the GAF and the ICRC to integrate IHL in the training and operational procedures of the GAF. In meeting its obligation, the ICRC also sponsored last December 2009, the participation of the IHL focal point of the Gambia Armed Forces to an advance course on humanitarian law in San Remo, Italy.

The official opening ceremony of this training in Banjul was witnessed by the Chief of Defense Staff, Lt. General Masanneh Kinteh, Permanent Secretary of the Ministry of Defense, Mr Harry Sambou, ICRC special representative, Mr Edmond Corthesy, Secretary General of the GRCS, Mr Mamodou Bah, media personnel and senior officers of the Gambia Armed Forces.

The Chief of Defense Staff congratulated the ICRC for its initiative aimed at

improving the level of professionalism of the Gambia Armed Forces. The Permanent Secretary of the Ministry of Defense and the Secretary General of the GRCS reiterated similar remarks.

The training brought together 20 officers and non commissioned officers from various battalions and units of the Gambian army. The participants were introduced to both theoretical concepts and tactical operation strategies by the facilitator of the course Pierre Vandeputte, a retired senior officer of the Belgian army now working with the ICRC.

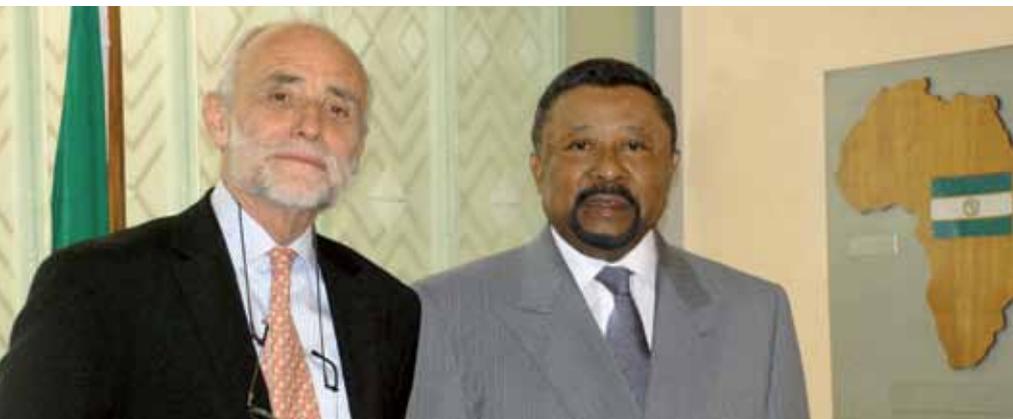
The course was designed to broaden the officers' knowledge on the law of armed conflicts and its related issues thereby illustrating that even though in conflicts there are legitimate military targets, unnecessary suffering and collateral damage should be avoided at all costs. According to staff sergeant Sambou Bojang: "I now know that IHL is not

stopping us from achieving our military mission, but instead helps us in how to achieve our mission by minimizing too much suffering and destruction during all kinds of war".

Similarly, Lieutenant Amadou Bojan expressed his satisfaction about the course: "it was educative and helps me to have an overview of IHL during conflicts. (...) The training brings to me the aim of IHL, which is not to hinder military operations, but rather aimed to reconcile military needs, dictated by the tactical situation and fulfillments of the mission, while reducing as much as possible unnecessary suffering and destruction. The next thing to plan is to advise the command to incorporate IHL into the military manuals and curriculum".

*Lamin Gassama*  
Communication coordinator  
Gambian Red Cross Society (GRCS)

## Mission officielle du Président du CICR auprès de l'Union Africaine à Addis Abeba



Le président du CICR à côté de son homologue de l'UA

Photo : CICR

A l'occasion de la seconde visite du Président du CICR, M. Jakob Kellenberger, auprès de l'Union Africaine (UA), le 14 avril 2010, après celle de novembre 2007, l'Union Africaine a réaffirmé son attachement au droit international humanitaire (DIH).

Pour la Commission de l'UA, les principaux objectifs de cette visite étaient d'examiner dans quelle mesure l'UA pouvait contribuer à un meilleur respect du DIH dans les conflits armés en Afrique et faciliter l'action humanitaire, neutre et indépendante, en faveur des victimes, en particulier les déplacés, les femmes et les enfants.

Cette visite a été l'occasion d'une réunion avec les 15 nouveaux membres du Conseil de Paix et Sécurité (CPS) de l'UA, qui ont pris fonction en avril 2010, ainsi que d'une série de rencontres de haut niveau

destinées à faire le point sur la collaboration entre le CICR et l'UA et échanger sur les principaux dossiers et contextes humanitaires du moment.

La séance du CPS dédiée au CICR, s'est tenue sous la houlette de l'ambassadeur du Burundi, avec une présentation initiale faite par M. Kellenberger relative aux principaux défis humanitaires sur le continent. Le Président a par ailleurs souligné l'importance du dialogue entre le CICR et le CPS, rappelant que l'institution, organisation humanitaire de premier plan travaillant dans le secteur des conflits armés,

conduit 4 de ses plus grandes opérations humanitaires en Afrique, à savoir, au Soudan, en RDC, en Somalie et au Niger/Mali.

Cette présentation a été suivie d'une heure de débats où bon nombre des ambassadeurs ou représentants ont pris la parole (Burundi, Côte d'Ivoire, Djibouti, Tchad, Rwanda, Mali) pour commenter divers points, tels que le rôle d'intermédiaire neutre du CICR, sa confidentialité, ses démarches auprès des groupes non étatiques, la question des escortes armées, la coordination humanitaire ou la problématique du transfert des armes légères.

Un communiqué officiel émis par le CPS, a renouveler, entre autres, "l'attachement indéfectible" de l'UA au DIH en se félicitant de sa coopération avec le CICR afin d'assurer un meilleur respect du DIH dans les conflits armés et de travailler à la mise en œuvre de la Convention de Kampala sur les déplacés internes. La contribution du CICR pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre au plan national de cette convention a également été abordée avec la Commissaire aux affaires politiques, Mme Julia Joiner.

Enfin, dans une rencontre entre le Président du CICR et celui de la Commission de l'UA, M. Jean Ping, la situation humanitaire prévalant au Soudan, en Somalie ou en RDC a été abordée.

### La Délégation du CICR auprès de l'Union Africaine

Établie suite à un accord signé en 1992, entre le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et l'Organisation de l'Unité Africaine, la délégation du CICR auprès de l'Union Africaine (UA) collabore avec l'organisation continentale et états membres afin de :

- attirer l'attention sur les besoins des personnes affectées par les conflits armés et autres situations de violence;
- promouvoir l'adoption, la mise en œuvre et le respect du droit international humanitaire (DIH) en Afrique ;
- faire mieux connaître et accepter le rôle et les activités du CICR et l'action humanitaire neutre et indépendante.

Devenu un partenaire important dans les efforts de promotion du DIH, le CICR qui jouit d'un statut d'observateur auprès de l'UA depuis 1992, travaille en étroite collaboration avec les différents organes et institutions de l'UA

Les activités de la délégation dans son partenariat avec l'UA consistent essentiellement à :

- partager des informations relatives à des enjeux humanitaires et aux activités du CICR en Afrique avec le Conseil de Paix et de Sécurité ;
- informer la Commission de l'UA et les Ambassadeurs des états membres des activités du CICR et leur fournir publications et informations sur le DIH ;

- conseiller sur des questions techniques et juridiques relatives à l'intégration du DIH dans les politiques et traités de l'UA, notamment avec la mise à disposition depuis fin 2009 d'un juriste ;
- entretenir un dialogue de haut niveau entre le Président du CICR et le Conseil Paix et Sécurité sur les défis humanitaires du continent ;
- organiser conjointement avec la Commission de l'UA des manifestations, conférences et réunions relatives au DIH ;
- plaider en faveur de limitations plus strictes concernant la disponibilité des armes légères, l'interdiction des armes à sous munitions, le déminage ou la neutralisation des mines terrestres et des armes à sous munitions.

## La Croix-Rouge durant le conflit Italo-Éthiopien

La première intervention du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur le continent Africain remonte à 1935 lors du conflit Italo-Éthiopien.

Le 3 octobre 1935, des troupes italiennes bien préparées et fortes de quelque 500'000 hommes sont lancées contre une armée éthiopienne largement traditionnelle comptant entre 250'000 et 350'000 hommes. Mussolini compte établir l'Impero d'Italie mais aussi faire oublier la défaite italienne d'Adwa en 1896<sup>1</sup>.

Quelques mois plus tôt, en juillet 1935, et en raison de l'imminence du conflit, l'Éthiopie devient partie à la Convention de Genève de 1929, ouvrant la voie à la création de la Croix-Rouge éthiopienne. La première Société nationale africaine de Croix-Rouge est née.

Dès le 4 octobre, le CICR offre ses services et propose aux Croix-Rouge des pays belligérants de lancer un appel pour de l'assistance. Offre acceptée par la Croix-Rouge éthiopienne mais déclinée par son alter ego italien. Le 6 novembre, deux délégués du CICR, Sydney H. Brown et Marcel Junod, arrivent à Addis-Abeba et établissent la première délégation du CICR en Afrique. Durant ce conflit, le CICR se charge de trois tâches principales : assistance aux formations sanitaires, développement de la Croix-Rouge éthiopienne et observation des Conventions internationales.

Phénomène sans précédent dans l'histoire de la Croix-Rouge, 23 Sociétés nationales viennent se joindre à l'effort d'assistance humanitaire. Dès le 15 octobre 1935, le Croissant-Rouge égyptien déploie un hôpital de campagne, suivi des Croix-Rouge finlandaise, britannique, hollandaise, norvégienne ou suédoise, avec des ambulances, du personnel médical et également des d'hôpitaux de campagne.

Si les belligérants se lancent des accusations de non respect de l'emblème de la

Croix-Rouge, les historiens s'accordent sur le bombardement des hôpitaux de campagne des Croix-Rouge suédoise, britannique et éthiopienne par les troupes italiennes. Le 17 mars 1936, le seul avion médical de la Croix-Rouge est détruit par l'aviation italienne. Soit par la suite d'action de guerre, ou par l'effet de l'insécurité qui sévissait en Éthiopie, la moitié des grandes formations sanitaires de la Croix-Rouge furent partiellement détruites ou entravés dans leur fonctionnement.



Un pilote de la Croix-Rouge Suédoise sous l'aile de l'avion de la Croix-Rouge. Conformément à la Convention de Genève de 1929, le personnel Croix-Rouge avait le droit de porter une arme pour sa protection.

Le 22 décembre 1935, l'Italie, contrevenant au Protocole de Genève de 1925<sup>2</sup>, utilise pour la première fois des gaz toxiques. L'utilisation d'armes chimiques par les Italiens se répètera à plusieurs reprises avec des effets dévastateurs.

Le sort des prisonniers de guerre est particulièrement inquiétant. Encore que la Convention sur les prisonniers de guerre ne pût être invoquée – l'Éthiopie n'y étant pas partie – le CICR s'efforce de veiller à leur sauvegarde et d'obtenir des listes de

captifs. Mais la plupart de ses interventions restent sans résultat.

Le 1<sup>er</sup> mai 1936 l'Empereur Haïle Sellassie quitte Addis-Abeba pour Djibouti. La capitale éthiopienne est livrée au pillage et à la destruction, le bâtiment de la Croix-Rouge éthiopienne est incendié. Le 5, les italiens entrent dans la ville et la guerre prend officiellement fin. L'armée italienne comptabilise 9'106 morts et blessés, quant aux pertes éthiopiennes, elles ne peuvent qu'être estimées, à plusieurs dizaines de milliers. Le 9 mai, Mussolini proclame l'Empire.

Le 1<sup>er</sup> juin 1936, la Croix-Rouge éthiopienne est dissoute par les Italiens, le 5, Junod quitte Addis-Abeba et la délégation du CICR en Éthiopie est fermée.

Haïle Sellassie reviendra à Addis-Abeba le 5 mai 1941 mettant ainsi fin à cinq années d'occupation. Puis il faudra attendre 1977 pour que le CICR ouvre à nouveau une délégation en Éthiopie. En 1992, c'est une délégation du CICR auprès de l'Union Africaine qui est établie à Addis-Abeba.

Durant ce conflit, la Croix-Rouge a joué un rôle important pour la protection des victimes mais son action n'a pu s'exercer normalement. A la lumière de cette expérience, les moyens de renforcer son efficacité ont été reconsidérés. Le CICR, qui a fait face à des critiques à l'égard de sa politique de discrétion par rapport aux renseignements qu'il détenait relatifs aux infractions ou violations commises durant ce conflit, définira clairement les limites de son action en cas de violation du droit humanitaire.

La guerre Italo-Éthiopienne marque un tournant dans l'histoire du CICR. C'est pour l'institution le début de son action humanitaire moderne. Bien que la guerre ne dure que sept mois, elle aura eu un impact profond sur le CICR. Elle le transformera et lui permettra de se doter des instruments avec lesquels il fera face aux horreurs de la décennie à venir.

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> mars 1896, les troupes abyssines (éthiopiennes), sous le commandement du négus Ménélik II, inflige une défaite à l'armée italienne. Cette débâcle gèle les ambitions coloniales italiennes pour plusieurs années.

<sup>2</sup> Concernant la prohibition de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques. Premier texte international à interdire l'utilisation d'armes chimiques et biologiques, il est ratifié par l'Italie en 1928.

# TABALA\*...échos d'ailleurs



Photo : CICR

## Niger/Mali

Le CICR a mené de vastes opérations de secours dans le nord du Niger et du Mali au profit de près 300 000 agriculteurs et éleveurs confrontés aux effets des violences intercommunautaires et aux conséquences d'une grave sécheresse.

## Guinée

Le CICR et la Croix-Rouge guinéenne ont animé la formation de 150 instructeurs de la "Force de sécurisation du processus électoral" à Conakry. Ces instructeurs doivent former à leur tour près de 8 000 policiers et 8 000 gendarmes déployés sur

le terrain pour assurer le bon déroulement des élections. La Croix-Rouge guinéenne dispose de 1 045 secouristes prêts à intervenir en cas de débordement et d'affrontement dans les 33 préfectures, 6 sous-préfectures et les 5 communes de Conakry.

## Ghana

Avec le soutien du CICR, la Croix-Rouge du Ghana a distribué des vivres à plus de dix mille personnes (2 000 familles) touchées par la violence armée qui a sévi en mars 2010 à Bawku, dans le nord du pays.

## Journée mondiale de l'aide humanitaire 2010

La 2<sup>ème</sup> Journée mondiale de l'aide humanitaire, le 19 août 2010, a permis de sensibiliser le grand public à la réalité du travail des acteurs humanitaires, aux principes qui les guident, et aux dangers auxquels ils font face.

## Droit coutumier

Pour célébrer l'anniversaire des Conventions de Genève le 12 août, le CICR lance une nouvelle base de données dans le cadre de l'importante étude menée par l'institution sur le droit international humanitaire coutumier.



Photo : CICR

## République démocratique du Congo

(1) Le CICR et la Croix-Rouge de la République démocratique du Congo ont distribué des vivres en faveur de 53 000 déplacés. Ces personnes avaient fui leurs villages mi-juillet 2010 suite à des affrontements entre les forces armées congolaises et un groupe armé au nord-est du lac Kivu, à proximité de la frontière avec l'Ouganda.

## Armes à sous-munitions

L'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions le 1<sup>er</sup> août 2010 est un pas décisif vers la fin des souffrances terribles qu'ont causées ces armes des décennies durant.

## Burkina-Faso

Avec le soutien du CICR, la Croix-Rouge burkinabè vient en aide depuis le 30 juillet aux victimes des inondations suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur les régions du Sahel, du Centre Nord et de l'Est du Burkina Faso, principalement les communes de Manni, Thion et Coala.

(2) Le CICR a facilité le 24 septembre dernier la libération et le transfert de deux pilotes détenus jusque-là par un groupe armé dans la province du Nord-Kivu. Le pilote de nationalité ukrainienne et son copilote de nationalité congolaise d'une compagnie aérienne ont été remis au CICR à Walikale.

## Sénégal / Ziguinchor

Le 1<sup>er</sup> septembre 2010, les collaborateurs de la sous-délégation du CICR à Ziguinchor ont observé une minute de silence pour se souvenir de Jeanie Waddell-Fournier, décédée 4 ans plus tôt suite à un incident de mines.



Photo : CICR

\*Instrument de percussion utilisé en Afrique de l'Ouest